



8 avril 2013

Force Ouvrière rencontre la Direction de l'Eau et de la Biodiversité le 3 avril 2013

Une réunion bilatérale d'échange s'est tenue le 3 avril 2013 avec le directeur de l'eau et de la biodiversité sur la situation et problématiques des agences de l'eau. La délégation Force Ouvrière était composée de représentants nationaux et de membres de l'agence de l'eau Seine-Normandie, Artois-Picardie, Rhône-Méditerranée-Corse.

Sur les réductions d'effectifs :

Force Ouvrière a rappelé son attachement à la défense des emplois publics qu'ils soient au sein des administrations centrales et déconcentrés ou des établissements publics. Ces suppressions d'emplois sont dogmatiques et s'inscrivent dans la droite ligne de la RGPP. Le directeur de l'eau et de la biodiversité a indiqué qu'il ne pouvait que suivre les exigences de suppressions demandées dans le cadre du budget triennal sur les effectifs des agences de l'eau (pour mémoire, 41 ETP en 2014 et 45 ETP en 2015) correspondant à -2,5%. Pour 2013, la répartition des diminutions entre agences a été faite en répartissant les suppressions par agences pour respecter cette contrainte globale. Pour les années suivantes, une démarche de type budget base zéro (BBZ), à l'image de ce qui a été fait sur le budget du ministère doit être mis en place. Un cabinet extérieur a été missionné et doit effectuer des propositions pour développer une méthodologie avec des indicateurs pour répartir différemment les suppressions d'emplois. Pour Force Ouvrière, la méthode BBZ est un outil de répartition de la pénurie d'effectifs et de moyens qui, sous prétexte de neutralité de la démarche, permet à l'administration de ne pas s'intéresser aux agents effectivement en place. Il est toujours plus facile de traiter des indicateurs et des ratios que des individus. Le BBZ n'est pas une solution s'il évite des réductions automatiques de -2,5% pour certaines agences, d'autres se verront appliquer une diminution encore plus importante ! De plus, la démarche se fera en s'appuyant sur la logique de « lean management » déjà largement promu dans plusieurs administrations avec la RGPP. Cette démarche est connue pour réduire un maximum les emplois en dégradant les conditions de travail et en développant les risques psycho-sociaux.

Par ailleurs, Force Ouvrière est intervenu pour demander à ce que des marges de manœuvres soient possibles au niveau des établissements par rapport à la gestion des

départs naturels et aux enjeux de maintien des compétences. La DEB nous a indiqué qu'un lissage dans le temps pouvait être possible et qu'elle pouvait accepter une marge d'ajustement mais toujours en respectant le cadre global de réduction d'emplois. Force Ouvrière a alerté la tutelle de certaines dérives au niveau de certaines agences d'application de ce diktat de suppressions.

Par ailleurs, la DEB nous a indiqué que les mutualisations allaient se poursuivre, notamment pour gagner en effectifs. Les démarches engagées précédemment seront poursuivies et de nouvelles pourront être annoncées.

Stratégie nationale

Force Ouvrière a demandé à la tutelle de définir ses priorités pour l'ensemble des agences en hiérarchisant les missions au-delà des contrats d'objectifs.

La DEB a indiqué que la définition de la stratégie nationale dans le domaine de l'eau se ferait dans le cadre de l'évaluation prévue par l'audit MAP (Modernisation de l'action publique qui a succédé à la RGPP). Le pilotage de cette évaluation a été délégué au directeur de l'eau et une équipe regroupant le CGEDD, le CGAER, l'IGF, un universitaire géographe a été mise en place. La gouvernance de cette évaluation s'appuie sur le Comité National de l'Eau avec la mise en place d'un groupe ad hoc. L'objet de l'évaluation aura un périmètre large mais concernera en particulier la DCE.

Des propositions devraient être remises à la ministre pour fin juin. La question de la politique de l'eau fera ensuite l'objet d'un des thèmes de la 2^{ième} conférence environnementale de septembre 2013. Force Ouvrière en tant qu'organisation représentative au niveau interprofessionnelle sera présente à cette nouvelle conférence environnementale.

Suite à notre demande, le Directeur de l'eau a accepté le principe d'une réunion avec les organisations syndicales sur le sujet avant la publication du rapport à la ministre.

Force Ouvrière a aussi rappelé la nécessité de garder des compétences opérationnelles et techniques au sein des établissements et des services de l'État.

Impact de l'agence de la biodiversité sur les agences de l'eau :

Force Ouvrière a interpellé la DEB sur la proposition du rapport de préfiguration de l'agence nationale de la biodiversité : « *La seconde sous-option, à envisager en particulier si l'ONEMA est intégré dans l'Agence, serait de retenir comme découpage territorial, pour le territoire métropolitain, celui des actuelles Agences de Bassin et d'implanter les délégations de l'Agence de la biodiversité (sauf celles liées aux façades maritimes ?) auprès de ces agences ou de certaines d'entre elles. Ce découpage pourra être contesté sur un plan strictement écologique mais permettra d'envisager diverses mutualisations pertinentes, tant sur le plan logistique que pour des fonctions comme la communication, voir les relations avec l'ensemble des acteurs territoriaux (élargissement du mandat des comités de bassin ? passage de SDAGE à des « SDAGEB » ?).* ». L'opposition de Force Ouvrière à la création d'une telle agence a été rappelée.

La DEB nous a indiqué que la création d'une telle agence n'aurait pas d'incidence sur directe sur les agences de l'eau. Toutefois, une éventuelle participation au niveau des ressources pourra être étudiée. Une nouvelle lettre de mission a été transmise par la ministre aux préfigurateurs qui doivent rendre leur copie d'ici mi-avril.

Redevance et plafonnement des taxes affectées :

La lettre de cadrage du Premier ministre prévoit une baisse de 10% du plafond des taxes affectées pour abonder le budget de l'État. Il est indiqué que toute augmentation d'une taxe devrait être compensée par une baisse du budget du ministère concerné. Pour Force Ouvrière, cette baisse de ressource pour les différents établissements n'est pas acceptable, de même qu'une diminution du budget du ministère.

La DEB nous a indiqué qu'elle n'avait pas à ce stade de visibilité sur la façon dont ce principe budgétaire serait appliqué pour les agences.

Taux de promotion :

La DEB a indiqué que la baisse du taux de promotion était une demande de la direction du budget qui considérait que le pyramidage au sein des agences de l'eau était trop favorable. Pour Force Ouvrière cette situation est liée à l'histoire des agences et il est nécessaire de prendre en considération la pyramide des âges des agents. Force Ouvrière dénonce cette baisse pour les années 2013 et 2014 et revendique que les prochains taux soient revus à la hausse.

Journée de carence :

La DEB en s'appuyant sur analyse juridique a donné la consigne aux agences d'appliquer la journée de carence. Suite aux annonces gouvernementales, la consigne n'a pas changé en l'absence d'instruction du ministère de la fonction publique. Force Ouvrière revendique que cette suppression de la journée de carence s'applique au plus vite dans toutes les structures publiques, administration comme établissements.

Extension du quasi-statut aux contractuels ONEMA/ONCFS/Conservatoire:

La DEB a présenté deux options :

- La création d'un quasi-statut pour les contractuels de l'ONEMA, de l'ONCFS et du conservatoire du littoral sans toucher au quasi-statut agences de l'eau
- La proposition d'extension du quasi-statut agence de l'eau aux autres établissements avec le risque que le ministère du budget et de la fonction publique reviennent à la baisse ce quasi-statut.

Pour Force Ouvrière, l'enjeu d'une réforme statutaire ne doit pas se réduire à créer un quasi-statut de contractuels environnement mais aussi à :

- Rénover et revaloriser le cadre des contractuels de l'ONEMA, l'ONCFS et du Conservatoire du Littoral,
- Résoudre les problèmes liés au quasi-statut des contractuels des agences de l'eau : freins à la mobilité choisie (en particulier l'utilisation de la mise à disposition contre remboursement dans un contexte de diminution d'effectifs) et le décalage dans les indices entre la catégorie 3 et la catégorie 4.

Pour Force Ouvrière, une concertation doit s'engager au plus vite sur ce sujet comme annoncé dans le cadre de l'agenda social du ministère.

**Pour toute remarque relative aux positions défendues
par Force Ouvrière et pour toute question relative à
votre carrière contactez nous**

Zaïnil NIZARALY

znizaraly@fets-fo.fr/ 01 44 83 86 20

FEETS-FO, 46 rue des Petites Ecuries 75010 Paris

Ou remplir le bulletin d'adhésion en ligne [ICI](#)



Bulletin d'adhésion

**Agents des établissements publics du ministère de l'écologie et du
ministère de l'égalité des territoires**

Je souhaite adhérer au syndicat Force Ouvrière

NOM :

PRENOM :

CORPS/GRADE ou assimilé :

ETABLISSEMENT :

ADRESSE :

TELEPHONE BUREAU :

TELEPHONE PORTABLE :